



RAPPORT

RENCONTRE REGIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LA REGION DES GRANDS LACS

I. Introduction

1. La rencontre régionale des Parlementaires de la région Grands Lacs, co-organisée par le Secrétariat de la Conférence Internationale sur la région des Grands Lacs et AWEPA, avec l'appui technique du Secrétariat Conjoint ONU/UA, a eu lieu du 26 au 28 février 2007, au Palais du Peuple de la République Démocratique du Congo, à Kinshasa.

2. Les onze (11) pays du champ de la Conférence Internationale, à savoir l'Angola, le Burundi, le Kenya, la République Démocratique du Congo, la République Centrafricaine, la République du Congo, la République Unie de Tanzanie, le Rwanda, l'Ouganda, le Soudan et la Zambie étaient tous représentés au plus haut niveau des Parlements et des Sénats des pays respectifs.

3. Etaient également présents, les représentants des pays membres du Groupe des Amis de la région des Grands Lacs y compris le Canada et les Pays-Bas, en leur qualité de co-présidents du Groupe, la Belgique, l'Afrique du Sud ainsi que la Mission des Nations Unies en RDC (MONUC), le Département des Affaires Politiques (DPA) des Nations Unies et les Agences : PNUD, UNICEF, PNUE, UNIFEM et HCR.

4. Les Parlements régionaux de la SADC et de l'EALA (Assemblée Parlementaire des Etats de l'Afrique de l'Est) étaient représentés, tout comme le Groupe des Femmes Parlementaires de l'Afrique Centrale.

5. AMANI FORUM, organisation indépendante de parlementaires africains, présente dans sept des onze pays du champ a aussi pris part à la réunion.

II. Objectifs de la rencontre des Parlementaires

6. Les objectifs de la rencontre régionale des Parlementaires, convoquée quelques mois après la signature à Nairobi, Kenya, le 15 décembre 2006, du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement pour la Région des Grands Lacs (RGL) par les chefs d'Etat et de Gouvernement étaient, entre autres, de :

- Rassembler les Parlementaires de la région et leur permettre d'avoir une

compréhension commune du Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la Région des Grands Lacs, signé à Nairobi, le 15 décembre 2006, par les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays concernés;

- Informer et sensibiliser les Parlementaires de la région sur les différentes composantes du Pacte: la Déclaration de Dar es Salam, le Mécanisme Régional de suivi, les Programmes d'Action, les Projets et les Protocoles ;
- Discuter du rôle des Parlementaires dans la ratification du Pacte et du mécanisme de leur implication dans la mise en œuvre dudit Pacte ;
- Encourager l'appropriation du Pacte par les Parlementaires pour sa ratification et sa mise en œuvre dans les meilleurs délais ;
- Renforcer les relations entre Parlementaires dans le cadre du processus de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs;

7. Avant de débattre du fond des différentes thématiques inscrite à l'ordre du jour de leurs travaux, les Parlementaires des Grands Lacs ont constitué [par consensus le bureau de la réunion comme suit :

1. Président : Monsieur Christophe LUTUNDULA APALA Pen'APALA, 1^{er} Vice-président de l'Assemblée Nationale de la République Démocratique du Congo ;
2. Vice-président : Monsieur Charles KAKOMA, Député, membre de la Commission Défense et Sécurité du Parlement de la République de Zambie ;
3. Rapporteur : Madame Agnès KAYIJIRE, Sénateur et Chef de délégation de la République du Rwanda

III. Ouverture des Travaux

8. La cérémonie officielle d'ouverture a été rehaussée par l'auguste présence de Son Excellence, Joseph Kabila Kabange, Président de la République Démocratique du Congo. Dans son discours de circonstance, il a souhaité la bienvenue aux participants et exprimé les remerciements du peuple congolais aux organisateurs de la réunion.

9. Il s'est déclaré heureux de constater que la plupart des pays de la sous- région ont fini par réaliser que la démocratie est le seul régime capable de favoriser leur développement et l'épanouissement de leur population, et que le dialogue, s'est enfin, imposé comme moyen de résolution des conflits.

10. Il a ensuite réaffirmé l'engagement de la RDC à procéder rapidement à la ratification du Pacte et à s'acquitter de sa contribution au fonctionnement du Secrétariat de la Conférence. Enfin, le président Kabila a renouvelé la volonté de son pays de respecter tous les engagements souscrits dans le Pacte et confirmé la volonté de la RDC d'accueillir le prochain sommet de la CI/RGL en 2008.

11. Auparavant, le Président de l'Assemblée Nationale de la RDC a, dans son allocution de bienvenue, évoqué les conflits meurtriers qui ont ravagé la région ces deux dernières décennies et lancé un appel fervent aux gouvernements de la région, pour qu'ils mettent tout en œuvre pour que, plus jamais, des conflits aussi violents ne se reproduisent. Puis, il a souligné l'importance du Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement pour la région des Grands Lacs, avant d'inviter les honorables Députés et Sénateurs à adopter une Déclaration engageant les Parlements respectifs de la région à ratifier le Pacte à brève échéance et à définir les mécanismes de leur participation à ce grand chantier de refondation que sont la sécurisation, la stabilisation, la démocratisation et le développement de la région.

12. Les autres intervenants qui se sont succédés au podium, notamment la coprésidente du Groupe des Amis de la RGL, le représentant du Secrétariat conjoint UA/ONU, l'Ambassadeur de la Belgique en RDC, le Vice Président de AWEPA et la Secrétaire Exécutive du Secrétariat de la Conférence Internationale, ont focalisé leurs interventions sur la nécessité de :

- Mettre en place un cadre de dialogue permanent et d'échange d'expériences entre Parlementaires afin de jeter graduellement les bases d'un avenir prometteur et partagé.
- Accompagner et compléter les initiatives internationales des gouvernements respectifs par la diplomatie parlementaire.
- Examiner les modalités d'implication des parlementaires dans la mise en œuvre globale du Pacte ; établir et rendre opérationnel le Forum Régional des Parlementaires, en vue de leur permettre de jouer un rôle régulier et régulateur dans tous les aspects de la mise œuvre effective du Pacte.

IV. Examen et Discussions des points inscrits à l'Ordre du Jour

13. Pendant les trois jours de leurs assises, les délégations des parlements des Pays des Grands Lacs ont suivi successivement cinq (5) exposés faits respectivement par Madame Liberata MULAMULA, Secrétaire Exécutive de la Conférence sur les Grands Lacs et certains cadres du Secrétariat conjoint ONU/UA.

14. Les différentes présentations dont les résumés suivent ci-après ont permis aux Parlementaires des Grands Lacs d'être suffisamment informés de la philosophie générale qui sous-tend la Conférence Internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie, la bonne gouvernance, le développement économique, l'intégration régionale, les questions humanitaires et sociales. Elles leur ont permis aussi de se pénétrer la nouvelle vision des relations entre les pays du champ ainsi que la quintessence du Pacte de Nairobi et de ses composantes que sont la Déclaration de Dar es Salam, les protocoles spécifiques, les programmes, les projets et le fonds spécial pour la reconstruction et le développement de la région des Grands Lacs.

Présentation générale du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, du Mécanisme Régional de Suivi et de la mise en place du secrétariat de la conférence

15. L'Ambassadeur Liberata Mulamula, Secrétaire Exécutive du Secrétariat de la Conférence, a fait une présentation sommaire du Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement. A cet égard, elle a relevé les différentes composantes du Pacte qui sont la Déclaration de Dar es Salaam, les Protocoles, les Programmes régionaux d'action, le Mécanisme Régional de suivi et le Fonds Spécial pour la Reconstruction et le Développement. Elle a par ailleurs expliqué la structure du Mécanisme Régional de Suivi, dont le Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement y compris la Troika, a un rôle à jouer dans le règlement pacifique des conflits ; le Comité Inter Ministériel Régional et le Secrétariat de la Conférence dont le siège est à Bujumbura, au Burundi.

16. Elle a enfin lancé un appel pressant aux Parlementaires pour qu'ils s'approprient le Pacte, procèdent à sa ratification rapide et s'impliquent dans sa mise en œuvre. Elle a également exhorté les gouvernements à libérer les fonds nécessaires au fonctionnement du Secrétariat de la Conférence et contribuer au Fonds Spécial pour la Reconstruction et le Développement.

Dimension Paix et Sécurité dans le Pacte.

17. Au cours de l'exposé sur la dimension paix et sécurité, les axes prioritaires du Pacte ont été relevés, notamment le Protocole de non-agression et de défense mutuelle dans la région des Grands Lacs ; le concept de gestion conjointe de la sécurité aux frontières communes devant aboutir à la mise en place d'une architecture de sécurité collective à partir des douze zones de sécurité identifiées ; et les missions dévolues au Mécanisme de Régional de Suivi pour traduire en termes concrets la vision contenue dans la Pacte, articulé autour du Sommet et sa Troika, du Comité Inter Ministériel Régional (CIR) et du Secrétariat de la Conférence. L'orateur a souligné que ce mécanisme travaillera en synergie avec les mécanismes de résolution et de règlement des conflits existant aux niveaux des Nations Unies et de l'Union africaine et des CERs. Il a fait mention des autres projets adoptés au niveau du cluster, notamment le désarmement et le rapatriement des groupes armés dans l'Est de la RDC, la lutte contre la criminalité transnationale et le terrorisme, ainsi que la lutte contre la prolifération et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre.

Dimension Démocratie et Bonne Gouvernance dans le Pacte

18. La dimension Démocratie et Bonne Gouvernance du Pacte a été présentée en quatre points : objectifs du Pacte, vision de la Déclaration de Dar es Salaam, protocoles, programme d'action et projets. Dans la présentation, il a été mis en exergue que le Pacte est un effort commun basé sur la Déclaration de Dar es Salaam qui traduit l'engagement et la volonté des chefs d'Etat et de Gouvernement, de combattre toutes formes de discrimination, et de promouvoir la participation de tous les acteurs sociaux à la gestion des affaires publiques.

19. L'orateur a par ailleurs rappelé que le Pacte est un instrument de bonne gouvernance régionale avant de présenter les cinq protocoles qui en sont les instruments juridiques, le programme d'action, les sous-programmes et les projets qui constituent les instruments techniques de planification.

Dimension développement économique et intégration régionale

20. L'orateur qui a présenté ce point a fait ressortir l'inter relation qui existe entre la paix et le développement et, ce faisant, il a souligné la nécessité de promouvoir le secteur privé et de sensibiliser, dans le cadre du programme d'action, les communautés transfrontalières sur le concept de bassins transfrontaliers de développement. Il a également relevé la problématique de la gestion des ressources naturelles et indiqué qu'il est prévu la création d'un mécanisme régional de certification des ressources naturelles. Il a présenté les projets d'infrastructures physiques et les autres contenus dans les trois sous programmes du Programme d'action. Il a enfin mis en exergue le protocole adopté dans ce cadre. Celui-ci rend opérationnel la Zone spécifique de reconstruction et de développement, institue le Fonds Spécial de Reconstruction et de Développement et consacre, juridiquement, les bassins transfrontaliers de développement.

Dimension Humanitaire et Sociale dans le Pacte

21, Le présentateur de la dimension humaine et sociale dans le Pacte, basée sur les priorités politiques et principes directeurs identifiés dans la Déclaration de Dar es Salaam, a souligné que le programme d'action y relatif se décline en deux sous programme contenant sept projets prioritaires. Un Comité de Coordination des Affaires Humanitaires et Sociales dont le mandat est de suivre la mise en œuvre du programme d'action sur les questions humanitaires et sociales est prévue.

22. L'expert juriste attaché au Secrétariat Conjoint ONU/UA de la Conférence Internationale a saisi l'opportunité de cette présentation pour appeler l'attention des Parlementaires sur les actions législatives nécessaires à prendre au niveau national, pour traduire en normes obligatoires les protocoles. A titre d'exemple, il a indiqué que les Etats membres devront criminaliser la violence sexuelle et revoir les systèmes de succession pour permettre aux femmes et aux enfants d'hériter de leurs défunts époux et/ou parents, entre autres.

23. Il a aussi appelé l'attention des Parlementaires sur les modèles de législation élaborés dans le cadre de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs et adoptés par les experts juristes régionaux pour servir de guides aux législateurs dans leurs efforts de transposition des protocoles dans le droit interne.

Procédures de ratification et le rôle des Parlementaires dans la ratification du Pacte

24. Le membre du Secrétariat Conjoint ONU/UA qui a fait l'exposé sur ce point précis de l'ordre du jour a rappelé aux participants les procédures classiques de ratification. Puis il a illustré son exposé en prenant des exemples concrets au niveau de la région en se référant aux procédures en vigueur en RDC, en RCA et en République du Congo.

25. En concluant son exposé il a sensibilisé les Parlementaires, représentants légitimes des populations, sur la nécessité de mettre l'homme au centre du développement et de la démocratie.

Rôle des Parlementaires dans la mise en œuvre du Pacte

26. Dans son intervention, l'orateur qui a présenté ce point a rappelé les actions qui appellent la mise en oeuvre effective du Pacte et partant les prérogatives des Parlements, Il a ainsi proposé des actions spécifiques que devraient mener les Parlements pour apporter leur contribution à la mise en oeuvre du Pacte. Parmi celles-ci, il a indiqué :

- L'implication dans le dialogue politique pour appuyer les efforts des gouvernements dans la prévention et la résolution pacifique des conflits,
- La mobilisation des ressources internes et externes et spécifiant les contributions des pays au Secrétariat de la Conférence, les contributions au Fonds Spécial, les contributions aux projets spécifiques,
- La nécessité d'harmoniser les politiques nationales avec les Programmes d'action et les projets du Pacte
- L'internalisation des protocoles dans le cadre légal national
- Les activités de dissémination du Pacte et de sensibilisation pour son appropriation par les populations de la région.
- L'implication des Parlements dans l'évaluation et le suivi de la mise en oeuvre du Pacte.

27. Enfin, l'orateur a présenté le projet du Forum Régional des Parlements élaboré par les experts de la région et adopté par le Comité Interministériel Régional comme l'un des instruments d'intervention possible,

Recommandations

28. A la suite des différentes présentations, les participants ont procédé à un échange de questions et réponses entre les honorable Députés/Sénateurs et les exposants, à la lumière duquel les recommandations suivantes ont été proposées et adoptées.

Aux Parlements des pays membres de la Conférence

Les Parlements :

1. prennent les dispositions nécessaires pour autoriser la ratification rapide du Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement pour la région des Grands Lacs ;
2. pérennisent le dialogue entamé par la rencontre de Kinshasa et mettent en place un Forum Régional des Parlementaires de la RGL bâtie autour de la nouvelle vision du Pacte ;
3. participent en tant qu'autorités budgétaires, participent à la mobilisation des ressources aux niveaux interne et externe et garantissent l'inscription dans les budgets nationaux des ressources nécessaires a la mise en oeuvre du Pacte ;
4. sensibilisent leurs électeurs respectifs sur le Pacte et contribuent ainsi à sa vulgarisation ;
5. font usage des mécanismes constitutionnels d'information et de contrôle de l'action gouvernementale pour être informés des

progrès réalisés dans la mise en œuvre du Pacte ;

6. mettent en place un réseau des femmes parlementaires, dans l'esprit de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, et pour la promotion du genre dans la RGL ;
7. mettent également en place un Comité de suivie composé des onze pays du champ dont le mandat sera d'étudier les modalités techniques de la matérialisation du Forum
8. prennent des dispositions pour garantir l'internalisation des protocoles contenus dans le Pacte dans les systèmes législatifs nationaux ;

Aux Gouvernements des pays membres de la Conférence

Les Gouvernements :

1. prennent des dispositions pour libérer immédiatement les contributions dues au budget ordinaire du Secrétariat de la Conférence pour lui permettre de démarrer ses activités ;
2. prennent, par ailleurs, des dispositions pour garantir leurs contributions au Fonds Spécial pour la Reconstruction et le Développement ;
3. garantissent l'internalisation des protocoles contenus dans le Pacte dans les systèmes législatifs nationaux ;
4. honorent les engagements et les obligations qui découlent de la signature et de la du Pacte
5. harmonisent leurs législations nationales dans le cadre de la mise en œuvre du protocole sur la prévention et la répression de la violence sexuelle contre les femmes et les enfants ;
6. élaborent des projets de lois en vue de l'application du Protocole sur la protection et l'assistance à apporter aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ;
7. dans le cadre du protocole sur le droit de propriétés des personnes de retour, les Etats membres révisent leurs législations en matière foncière et droit de succession pour intégrer les dispositions du protocole sur le

29. Les parlementaires ont invité les ambassadeurs des pays membres de la Conférence Internationale sur les Grands Lacs accrédités auprès de la République du Burundi de se constituer en groupe de travail auprès du Secrétariat de la Conférence et de coopérer avec lui dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte.

Au Secrétariat de la Conférence

Le Secrétariat de la Conférence :

1. assiste les Parlements de la région dans la mise en place du Forum Régional des Parlements de la RGL en organisant, à cet effet, à un moment approprié, une autre rencontre des Parlementaires de la RGL ;
2. aide les parlements des pays de la région des Grands Lacs dans la vulgarisation du Pacte au plan national ;
3. crée en son sein une cellule ou une structure ad hoc en rapport avec la mise en place du Forum des Parlements des pays des Grands Lacs

A la Communauté Internationale

Les Parlementaires demandent :

1. aux Nations Unies, à l'Union Africaine à assister la RGL dans ses efforts de consolidation de la paix et de reconstruction ;
2. aux partenaires de développement, y compris ceux regroupés au sein du Groupe des Amis de la RGL, de continuer d'apporter leur appui politique et diplomatique à la région, et les exhortent à contribuer au Fonds Spécial de Reconstruction et de Développement

30. En sus des recommandations ci-dessus, les Parlementaires des pays des Grands Lacs ont insisté sur :

1. l'importance de la sanction en cas de violation ou de refus de mettre en œuvre le Pacte ;
2. la lutte contre la corruption dans la Région ;
3. la nécessité de rendre rapidement opérationnel le Secrétariat de la Conférence ;
4. l'attention particulière à accorder à la situation des enfants soldats qui doivent être démobilisés et réinsérés socialement ;
5. la nécessité de mobiliser le plus possible les ressources internes, celles de l'extérieur devant être considérées comme un appoint aux efforts internes ;
6. le respect des engagements pris par les Gouvernements de la Région dans le cadre du Pacte ;
7. l'importance à accorder à la protection de l'environnement ;
8. la nécessité d'établir une synergie positive entre les Gouvernements, d'une part, et les Parlements, d'autre part, dans la mise en œuvre du Pacte.

31. Ils ont noté que les programmes et projets du Pacte tiennent compte des initiatives et actions entreprises dans le cadre des autres institutions internationales notamment de l'Union africaine, de l'Union européenne et des Nations Unies.

32. Les Parlementaires des pays des Grands Lacs ont, par ailleurs, invité les Peuples de la Région à plus de solidarité et lancé un appel solennel à leurs Chefs d'Etat et de Gouvernement pour qu'ils conjuguent toutes leurs énergies afin que plus jamais l'Afrique des Grands Lacs ne soit le théâtre de la violence et des conflits sanglants.

33. Avant de terminer leurs travaux, les Parlementaires des Grands Lacs ont tenu une séance à huis clos afin de discuter de la stratégie de leur implication active dans la mise en œuvre du Pacte et du suivi des recommandations des assises de Kinshasa.

34. A ce sujet, ils ont convenu de ce qui suit :

1. L'expérience du forum parlementaire créé par les Parlements du Burundi, du Rwanda, du Kenya, du Soudan, de la Tanzanie et de l'Ouganda ainsi que celles des autres pays africains (SADC, CEMAC..) seront mises à contribution pour mieux élaborer et structurer le FORUM DES PARLEMENTS DES PAYS DES GRANDS LACS. Le Secrétariat de la Conférence est chargé de réunir et de mettre à la disposition des Parlementaires des Grands Lacs toute la documentation requise en vue de la tenue de leur prochaine réunion ;
2. Un Comité composé des Chefs des délégations des 11 pays du champ, en ce compris les membres du bureau de la réunion, est créé en vue d'assurer le suivi des assises de Kinshasa et de préparer en collaboration avec le Secrétariat de la Conférence la prochaine réunion des Parlementaires des Grands Lacs.

VI. Conclusion

34. La rencontre qui a vu la participation des Parlements des onze pays du champ s'est déroulée dans un climat de fraternité et dans un esprit constructif qui ont permis l'adoption, par acclamation, de la Déclaration de Kinshasa et du rapport de la rencontre régionale.

Fait à Kinshasa, le 28 février 2007